

# CASSIANVM - FIDELITAT

Lien Mensuel de la Fraternité de l'Église Orthodoxe Serbe  
En Languedoc & Gascogne  
Bordeaux – Dénat d'Albi – Lectoure  
Nérac d'Albret – Tarbes - Toulouse

N° 282 - 283  
JUILLET-AOÛT 2025

## OFFICES dans nos ÉGLISES en juillet 2025

### TOULOUSE : St Saturnin

Samedi 26 juillet à 7 h permanence  
Russes et Géorgiens :  
Voir avec les Prêtres de chaque Église

### LECTOURE : St Gény

Dimanche 06 juillet à 9 h 45  
**Lundi 14 juillet à 10 h**  
**Fête des moissons et Agapes fraternelles**  
Dimanche 27 juillet à 9 h 45

### BORDEAUX Sts Martial et Eutrope

Dimanche 06 juillet à 9 h 45  
Samedi 12 juillet à 7 h

### NÉRAC : St Michel Ste Foy

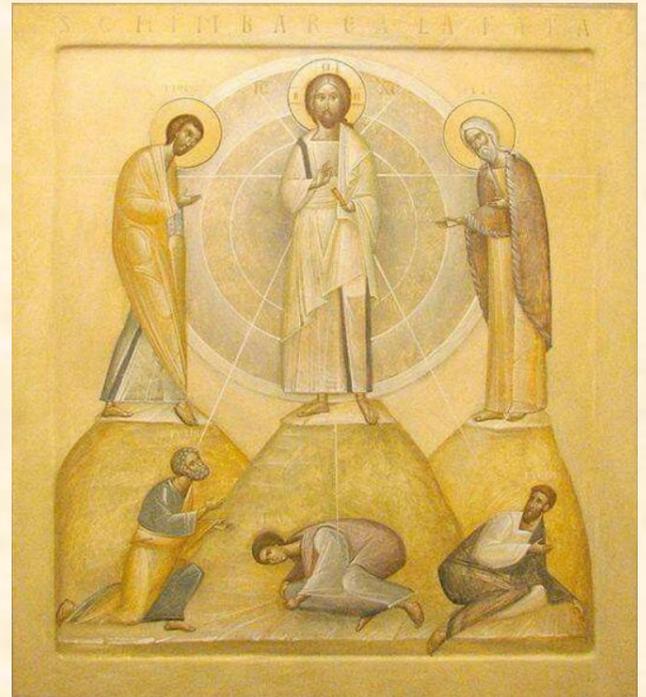
Dimanche 13 juillet à 9 h 45

### TARBES : St Aventin

Samedi 05 juillet à 7 h  
Dimanche 13 juillet à 10 h  
Dimanche 27 juillet à 10 h

### DÉNAT d'ALBI : Prophète Élie St Denis

Lundi 07 juillet à 7 h  
Dimanche 20 juillet à 9 h 45



## OFFICES dans nos ÉGLISES en août 2025

### TOULOUSE : St Saturnin

Samedi 30 août à 7 h permanence  
Russes et Géorgiens :  
Voir avec les Prêtres de chaque Église

### LECTOURE : St Gény

Dimanche 03 août à 9 h 45  
Dimanche 24 août à 9 h 45  
Dimanche 31 août à 9 h 45

### BORDEAUX Sts Martial et Eutrope

Dimanche 03 août à 9 h 45  
Samedi 09 août à 7 h

### NÉRAC : St Michel Ste Foy

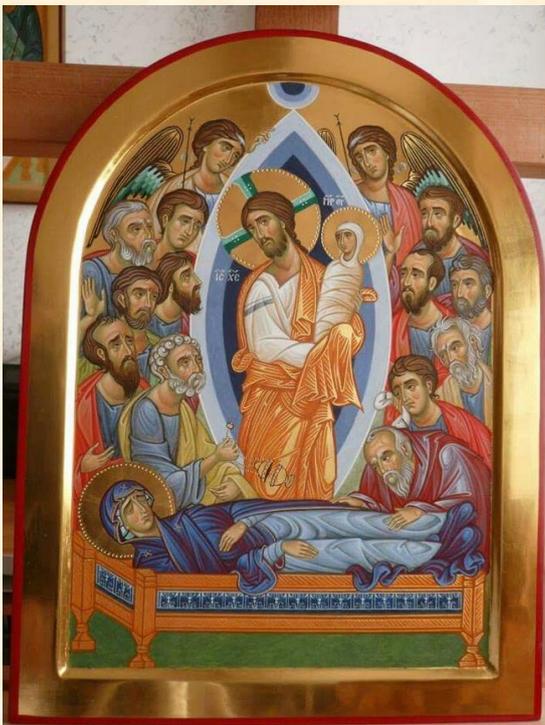
Dimanche 10 août 9 h 45

### TARBES : St Aventin

Samedi 02 août à 7 h  
Dimanche 10 août à 10 h  
**Vendredi 15 août à 10 h**  
**Fête Marie Reine de France et Agapes fraternelles**

### DÉNAT d'ALBI : Prophète Élie St Denis

Lundi 04 août à 7 h  
Dimanche 17 août à 9 h 45



# CALENDRIER ORTHODOXE JUILLET 2025

Dimanche	Grégorien/Julien		Épître	Évangile	Jeûne
Ma	01/18	St Léon de Tripoli	Rom 10,11-11,2	Matt 11,16-20	*
Me	02/19	St Jude	Rom 11,2-12	Matt 11,20-26	**
Je	03/20	St Méthode	Rom 11,13-24	Matt 11,27-30	**
Ve	04/21	St Julien.	Rom 11,25-36	Matt 12,1-8	*
Sa	05/22	St Eusèbe	Rom 6,11-17	Matt 8,14-23	°°°
Di	4ème AP T3	06/23	Rom 6,18-23	Matt 8,5-13	°°°
Lu	07/24	Nativité de St Jean Baptiste.	Rom 12,4-5 15-21	Matt 12,9-13	°°°
Ma	08/25	St Adelbert..	Rom 14,9-18	Matt 12,14-16 22-30	**
Me	09/26	St David de Thess.	Rom 15,7-16	Matt 12,38-45	*
Je	10/27	St Samson	Rom 15,17-29	Matt 12,46 – 13,3	*
Ve	11/28	Sts Serge et Herman	Rom 16,1-16	Matt 13,4-9	*
Sa	12/29	Sts Pierre et Paul	II Cor 11,21b-12,9	Matt 16,13-19	***
Di	5ème AP T4	13/30	Synaxe des Apôtres	Matt 8,28-9,1	***
Lu	14/01	Sts Cosmas et Damien	Rom 16,17-24	Matt 13,10-23	***
Ma	15/02	Robe de Marie des Blachernes.	I Cor 1,1-9	Matt 13,24-30	***
Me	16/03	St Hyacinthe.	I Cor 2,9-3,8	Matt 13,31-36	*
Je	17/04	Martyrs Famille Impériale.	I Cor 3,18-23	Matt 13, 36-43	*
Ve	18/05	Ste Anastasie	I Cor 4,5-8	Matt 13,44-54	*
Sa	19/06	Ste Lucie	Rom 9,1-5	Matt 9,18-26	***
Di	6ème AP T 5	20/07	Rom 12,6-14	Matt 9,1-8	***
Lu	21/08	Notre Dame de Kazan	I Cor 5,9-6,11	Matt 13,54-58	***
Ma	22/09	St Pancrace	I Cor 6,20-7,12	Matt 14,1-13	***
Me	23/10	Martyrs de Nicopolis en Arménie	I Cor 7,12-24	Matt 14,35-15,11	*
Je	24/11	Ste Euphémie.	I Cor 7,24-35	Matt 15,12-21	***
Ve	25/12	St Michel.	I Cor 7,35-8,7	Matt 15,29-31	*
Sa	26/13	Synaxe Archange Gabriel.	Rom 12, 1-3	Matt 10,37-11,1	***
Di	7ème AP T6	27/14	Rom 15,1-7	Matt 9,27-35	***
Lu	28/15	St Vladimir de Russie	I Cor 9,13-18	Matt 16,1-6	***
Ma	29/16	Ste Julie de Carthage.	I Cor 10,5-12	Matt 16,6-12	***
Me	30/17	Ste Marina.	I Cor 10,12-22	Matt 16,20-24	*
Je	31/18	St Cosmas de Géorgie	I Cor 10,28-11,7	Matt 16,24-28	***

\*\*\* mange de tout

\*\* vin, huile, fruits de mer

\* pas produit animal, vin, huile

°°° poisson, vin, huile

°° poisson, huile, fruits de mer

° pas de produit animal, ni de laitage, ni de vin, ni d'huile

L : Laitage : manger des produits lactés

NL : Non liturgie

LP : Liturgie Présanctifiée



# CALENDRIER ORTHODOXE AOÛT 2025

Dimanche	Grégorien/Julien		Épître	Évangile	Jeûne
Ve	01/19	St Séraphin de Sarov	I Cor II,8-22	Matt 17,10-18	*
Sa	02/20	Prophète Elie	Rom 13,1-10	Matt 12 30-37	***
Di	8ème AP T7	03/21	.	Matt 14,4-2	***
Lu	04/22	Ste Marie Madeleine	I Cor 11,31-12,6	Matt 18, 1-11	***
Ma	05/23	St Trophime	I Cor 12,12-26	Matt 18,18-22;19,1-2,13-15	***
Me	06/24	Ste Christine	I Cor 13,4-14,5	Matt 20,1-16	*
Je	07/25	Dormition de Ste Anne.	I Cor 14,6-19	Matt 20,17-28	***
Ve	08/26	Ste Parascève de Rome	I Cor 14,26-40	Matt 21,12-14,17-20	*
Sa	09/27	St Pantaleimon.	Rom 14,6-9	Matt 15,32-39	**
Di	9ème AP T8	10/28	I Cor 3,9-17	Matt 14,22-34	***
Lu	11/29	St Callinique	I Cor 15,12-19	Matt21,18-22	***
Ma	12/30	St Crescens	I Cor 15,29-38	Matt 21,23-27	***
Me	13/31	St Joseph d'Arimatee	I Cor 16,4-12	Matt 21,28-32	*
Je	14/01	Procession de la Ste Croix.	I Cor 1,18-24	Jean 19,6-35	***
Ve	15/02	Translation des Reliques de Jérus à Const	II Cor 1,12-20	Matt 22,23-30	*
Sa	16/03	St Cosmas.	Rom 15,30-33	Matt 17,24- 18,4	*
Di	10ème AP T1	17/04	I Cor 4,9-16	Matt 17, 14-23	*
Lu	18/05	Sts Anthème et Fabien	II Cor 2,4-15	Matt 23,13-22	*
Ma	19/06	TRANSFIGURATION bénédictio fruits.	II Pier 1,10-19	Matt 17,1-9	ooo
Me	20/07	St Dométius	II Cor 3,4-11	Matt 23,29-39	*
Je	21/08	St Emilien	II Cor 4,1-6	Matt 24,13-28	***
Ve	22/09	St Matthias apôtre	II Cor 4,13-18	Matt 24,27-33,42-51	***
Sa	23/10	St Laurent	I Cor 1,3-9	Matt 19,3-12	***
Di	11ème AP T2	24/11	I Cor 9,2-12	Matt 18,23-35	***
Lu	25/12	St Anicet	II Cor 5,10-15	Marc 1,9-15	*
Ma	26/13	St Maxime	II Cor 5,15-21	Marc 1,16-22	*
Me	27/14	Prophète Michée	II Cor 6,11-16	Marc 1,23-28	*
Je	28/15	Dormition de la Mère de Dieu	Phil 2,5-11	Luc 10,38-42	***
Ve	29/16	Procession de l'Icône	II Cor 7,10-16	Marc 2,18-22	*
Sa	30/17	St Myron	I Cor 1,26-29	Matt 20,29-34	***

\*\*\* mange de tout

\*\* vin, huile, fruits de mer

\* pas produit animal, vin, huile

ooo poisson, vin, huile

oo poisson, huile, fruits de mer

o pas de produit animal, ni de laitage, ni de vin, ni d'huile

L : Laitage : manger des produits lactés

NL : Non liturgie

LP : Liturgie Présanctifiée



## GUIDE PASTORAL DU MARIAGE

### I. ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

A - Tout couple doit demander la bénédiction, la direction et le conseil de son pasteur en vue de planifier et préparer son mariage.

L'orientation préliminaire est une responsabilité pastorale essentielle. Les couples sont dans l'obligation de prendre contact avec le prêtre de leur paroisse avant de mettre au point leurs plans. Les pasteurs, de leur part, doivent demeurer disponibles et prendre soin des membres du troupeau qui leur est confié. L'orientation initiale doit comprendre la décision, pour le cas étudié, quant à la possibilité de ce mariage dans l'Église. Ayant cela à l'esprit, le pasteur doit commencer par revoir les exigences suivantes avec le couple :

1. Ils doivent librement consentir au mariage.
2. Au moins l'un d'eux doit être membre de l'Église orthodoxe, et l'autre un chrétien baptisé.
3. Les circonstances de mariages précédents doivent être examinées et, le cas échéant, les documents établissant un divorce doivent être présentés.
4. Tout obstacle canonique ou légal au mariage, tel que la parenté de sang, doit être clarifié.
5. La date du mariage doit être fixée suivant les jours et les saisons approuvés par l'Église.
6. Les exigences spécifiques quant à l'examen du sang, au permis de mariage, aux alliances et à l'appartenance dans la paroisse locale doivent être revues.

De plus, les pasteurs doivent mettre en disponibilité tout écrit exprimant la vision chrétienne orthodoxe du mariage, tel que :

1. Saint Jean Chrysostome, Homélie 20 sur l'Épître aux Éphésiens. (Des extraits sont publiés en annexe du livre de Jean Meyendorff, *Le mariage dans la perspective orthodoxe.*)
2. Alexandre Eltchaninoff, *Le journal intime d'un prêtre russe.* (Des extraits sont publiés en annexe du livre de Jean Meyendorff, *Le mariage dans la perspective orthodoxe.*)
3. Paul Evdokimov, *Le sacrement de l'amour : Desclée de Brouwer, 1982.*
4. Thomas Hopko, *L'Église, les sacrements, les cycles liturgiques, les fêtes.*
5. Jean Meyendorff, *Le mariage dans la perspective orthodoxe.* YMCA Press/OIL, 1986
6. Alexandre Schmemmann, *Pour la vie du monde.* Desclée, 1969.

B - Les parents devraient s'impliquer dans les préparations de leurs enfants au mariage.

Suivant la tradition, les enfants de familles orthodoxes demandent d'abord la bénédiction de leurs parents lorsqu'ils veulent se marier. L'exclusion des parents serait anormale. Néanmoins, certaines difficultés surviennent lorsque des parents s'opposent au mariage de leurs enfants. S'ils sont en âge, le pasteur doit décider s'il peut ou non les marier sans le consentement des parents. Dans tous les cas, toutefois, les parents doivent être informés du mariage à l'avance et conseillés de manière appropriée, suivant le principe qui veut qu'aucun sacrement de l'Église ne soit accompli " en secret ".

C - Les pasteurs doivent conseiller non seulement ceux qui se préparent au mariage, mais aussi ceux qui éprouvent des difficultés dans leur mariage.

Les efforts du prêtre dans ce but peuvent prendre un aspect public aussi bien que privé. Il peut organiser des retraites et des rencontres pour les couples mariés, comme il peut les diriger individuellement. Ainsi il allège de nombreux problèmes avant qu'ils ne deviennent aigus et il aide les couples à croître mutuellement en amour et en unité avec le Seigneur.

### II. LE CONTEXTE ECCLÉSIAL DU MARIAGE

A - Par leur prédication et leur enseignement, les pasteurs doivent souligner le caractère communautaire dû à tous les membres de l'Église.

Tous les sacrements, le mariage y compris, sont célébrés dans, par et pour toute l'Église. Le mariage n'est pas du seul intérêt individuel, célébré en privé ou en présence d'un groupe d'invités choisis. L'Église n'est pas réductible à un simple bâtiment, ni le prêtre au rôle d'un officiel imbu de pouvoirs légaux, devant être engagé ou loué à un prix approprié. Saint Paul exalte notre appel élevé de chrétiens en ces mots : " Or vous êtes le corps du Christ et vous êtes ses membres, chacun pour sa part " (1 Corinthiens 12, 27). Les chrétiens s'accomplissent pleinement en communauté les uns pour les autres, sous l'autorité du Christ. Chaque chrétien découvre cet accomplissement selon la manière par laquelle ses dons édifient et glorifient le corps entier du Christ. Inversement, c'est la plénitude du corps du Christ qui donne un sens concret aux dons des membres individuels et qui les rend manifestes, les révélant en vérité comme dons de l'Esprit Saint. Dans une communauté imbue de l'Esprit, les joies et souffrances de chaque membre individuel affectent inévitablement tous les autres. Les couples doivent prendre conscience de cette unité du corps de l'Église afin de ne pas préparer leur mariage comme si la communauté paroissiale et l'Église n'existaient pas.

B - Les couples devraient planifier leur mariage suivant les périodes de l'année et les jours que l'Église

alloue aux mariages.

Les mariages sont interdits au cours des quatre saisons de jeûne, de même qu'aux veilles des mercredis, vendredis et dimanches, et aux veilles des fêtes majeures. (On recommande de consulter le calendrier liturgique quant aux jours spécifiques où les mariages ne sont pas célébrés.) À ces époques de l'année, la communauté de l'Église jeûne et se prépare à l'eucharistie. Mais le mariage demeure une occasion de grande joie et de célébration et doit donc être célébré durant ces seules périodes où l'Église entière peut fêter. Le moment le plus approprié pour un mariage, c'est le dimanche, tout de suite après la Divine Liturgie, lorsque l'Église entière célèbre avec joie la vie nouvelle reçue dans et par le Christ ressuscité.

C- Les couples orthodoxes doivent participer ensemble aux sacrements de confession et de communion avant leur mariage.

De plus, l'on devrait si possible suivre les indications de l'Euchologe suivant lequel les mariages doivent être célébrés après la Divine Liturgie. L'anomalie d'un mariage mixte ressort du fait qu'en pareil cas le couple ne peut pas partager ensemble la Coupe du Salut. Toutefois, même lors d'un mariage mixte, le parti orthodoxe doit venir à la confession et à la communion, comme au centre même de sa préparation matrimoniale, confirmant son appartenance à l'Église à laquelle il convie dès lors son partenaire.

D - Quant à l'ordre et au style de la cérémonie elle-même, les pasteurs doivent obéir à saint Paul qui recommande " que tout se fasse convenablement et avec ordre " (1 Corinthiens 14, 40).

1. Le prêtre devrait annoncer publiquement la date de chaque mariage ainsi que les noms des futurs mariés.

2. Il peut aider le couple à préparer et comprendre son mariage en arrangeant une répétition explicative.

3. Il devrait s'assurer de la présence des chantres et de leur préparation pour les mariages.

4. Il devrait proclamer la vraie nature du mariage chrétien à l'homélie de chaque mariage, s'appuyant sur les actes liturgiques principaux de l'office du mariage pour en tirer les thèmes les plus évidents.

Toutes ces indications prennent de l'importance devant les invités qui ne sont pas membres de l'Église orthodoxe lors des mariages.

### III. LE MARIAGE HORS DE L'ÉGLISE

A - Les chrétiens orthodoxes doivent être mariés par un prêtre orthodoxe dans l'Église orthodoxe.

Un chrétien orthodoxe qui se marie en dehors de son Église, dans une autre église ou par une cérémonie civile, perd son appartenance à l'Église et ne peut plus recevoir la Sainte Communion.

Le principe qui guide le prêtre orthodoxe est son appel à intégration de toute la vie de l'Église. Concernant le mariage, la mention principale n'est pas sa validité ou son invalidité, mais ce qui a été offert et sanctifié dans la vie de l'Église ; non pas ce qui est légal et commode en ce monde, mais ce qui a été consacré en vue de sa perfection dans le monde à venir. « Vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu le Christ (Galates 3,27). Un chrétien orthodoxe qui exclut son mariage de la bienveillante union avec le Christ dans l'Église, s'exclut assurément de la communion de l'Église.

B - Le pasteur doit consulter l'évêque de son diocèse avant de rendre une décision finale dans le cas de couples orthodoxes mariés hors de l'Église orthodoxe.

Un prêtre découvre parfois que certains membres communiant dans sa paroisse n'ont pas été mariés dans l'Église orthodoxe. Souvent de telles personnes ont été mal informées et/ou victimes de circonstances particulières (guerre, autorités civiles anti-religieuses, absence d'une église orthodoxe, etc). Bien entendu, en de tels cas, un pasteur se doit d'exercer une grande sagesse, faire preuve de compréhension et de compassion. Mais la sollicitude du prêtre ne doit pas se muer en une affection trop humaine. Le pasteur doit plutôt évaluer objectivement chaque cas et, de concert avec son évêque, prendre la voie appropriée. On rappelle par la même occasion aux pasteurs que les convertis à l'orthodoxie ne doivent pas se remarier lorsqu'ils entrent dans l'Église orthodoxe.

### IV. LES MARIAGES MIXTES

A -Le but d'un mariage chrétien est de réaliser la complète et parfaite unité du mari et de la femme en Dieu dans sa sainte Église.

" C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne seront qu'une seule chair " (Éphésiens 5, 31), et " que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni ! " (Matthieu 19, 6).

Ce sens du mariage, par opposition aux indifférences religieuses, constitue la base des canons de l'Église qui interdisent les mariages mixtes. L'Église en fait tolère les mariages mixtes, manèges entre orthodoxes et non-orthodoxes, à cause de son souci pastoral et de son amour envers ses fidèles. De nos jours d'ailleurs, de tels mariages sont au moins aussi nombreux que les mariages entre orthodoxes. Mais les mariages mixtes ne devraient être considérés comme étant tout à fait "normaux". Ils sont permis, mais dans l'espoir que l'époux ou l'épouse hétérodoxe sera sanctifié par son partenaire orthodoxe, viendra à embrasser la foi orthodoxe et demandera son admission au sein de l'Église. B - Les couples unis dans le mariage dans une église orthodoxe doivent être encouragés d'abandonner toute indifférence religieuse. L'unité en Dieu constituant la base et le but du mariage, les partenaires d'un mariage mixte doivent demeurer ouverts, dans un esprit d'amour, de confiance et de liberté, à la connaissance de la foi de leur partenaire. L'Église orthodoxe, étant le domicile ultime de tous ceux qui recherchent la plénitude de la grâce et de la vérité en Christ, accueille favorablement une telle quête de la part de tous les

hommes. Le parti orthodoxe d'un mariage mixte doit s'efforcer à devenir un chrétien exemplaire en tous points, et doit à la fois savoir et pouvoir exprimer pourquoi il ou elle n'accepte pas les idées religieuses de son partenaire non-orthodoxe. Ainsi le parti orthodoxe peut vraiment consacrer, comme l'affirme saint Paul, son épouse dans la foi et l'Église. Les deux membres d'un mariage mixte doivent prier pour leur unité en " un seul Dieu et Père de tous... " (Éphésiens 4, 5-6). Les deux doivent convenir de prier, étudier, discuter et rechercher une telle unité jusqu'à leur dernier jour, ne s'arrêtant ni sur des arrangements ni sur des accommodements à l'effet contraire.

C- La tolérance des mariages mixtes par l'Église ne s'étend pas à ceux entre orthodoxes et non-chrétiens.

Par exemple, ceux qui appartiennent à des sectes ne pratiquant pas le baptême au nom de la Sainte Trinité, tels les Quakers, les Mormons, les Témoins de Jéhovah et les Unitariens, ou ceux qui maintenant rejettent le Christ, même s'ils ont pu déjà avoir été baptisés au nom de la Trinité, par exemple un converti du catholicisme romain, du luthérianisme etc., à l'une des sectes ci-haut mentionnées. L'office du mariage invoque à maintes reprises la bénédiction de la Sainte Trinité, et le mariage même fait de cette Trinité son modèle : Père, Fils et Saint Esprit, trois personnes vivant en parfaite unité d'amour. L'office du mariage redemande au Christ d'être présent maintenant et de bénir le mariage qui a lieu en ce moment, ainsi qu'à Cana en Galilée. Ces expressions de la foi de l'Église ne peuvent être réduites à de simples formalités. Ceux qui n'acceptent pas Jésus comme le Seigneur et le Sauveur et qui ne confessent pas la Sainte Trinité que l'avènement de celui-ci a révélée au monde, qui n'ont pas scellé cette acceptation et cette confession par un baptême trinitaire, ne peuvent librement et sans hypocrisie accepter la bénédiction que le Christ donne au mariage. Ils ne peuvent pas être mariés dans l'Église orthodoxe.

Il incombe aux pasteurs de rencontrer et conseiller les couples en de telles circonstances, les exhortant avec gentillesse et amour, mais fermement et avec conviction, à une vraie et parfaite union au Christ dans l'Église, « qui est son corps, la plénitude de celui que Dieu remplit lui-même totalement » (Éphésiens 1, 23).

D - La participation active du clergé non-orthodoxe aux offices et aux sacrements de l'Église orthodoxe est interdite ; inversement, la participation active du clergé orthodoxe aux offices et aux rites non-orthodoxes est interdite. Une « participation active » comprend le port de vêtements, la lecture de prières ou des Écritures, la bénédiction et le prêche d'un sermon. Une participation même très limitée d'un clergé non-orthodoxe dans le contexte d'un rite orthodoxe (et, inversement, une participation orthodoxe à un office non-orthodoxe) est facilement prise à contresens comme s'il s'agissait d'une « cérémonie conjointe » et comme si telle « cérémonie conjointe » venait effectivement d'être célébrée. Comme les mariages mixtes requièrent souvent une telle participation, les pasteurs doivent faire preuve d'une vigilance spéciale en paroles et en actes afin d'explicitement la position orthodoxe. De plus, tout membre de l'Église orthodoxe devrait se rappeler qu'une participation à la Communion dans tout autre milieu chrétien l'exclut dorénavant de la sainte Communion dans l'Église orthodoxe.

**Notre Site internet :**

**[www.monasteresaintgeny.fr](http://www.monasteresaintgeny.fr)**

**Contacts rapides par courriel : [fosb.oc@orange.fr](mailto:fosb.oc@orange.fr)**